



MAÎTRISER LA LOI D'ENCADREMENT DES AVANTAGES ET DE LA TRANSPARENCE DES LIENS D'INTERÊT

23 MAI 2023

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Connaître les principaux textes réglementaires
- Appliquer la réglementation au fonctionnement de l'entreprise
- Conseiller ses collègues et collaborateurs sur l'application de cette réglementation

LE PLUS DE CETTE FORMATION :

Des ateliers pratiques permettront aux participants de se placer en situation réelle ; les discussions autour de ces ateliers montreront les différents aspects des problématiques liées à la Loi d'Encadrement des Avantages au sein de l'entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Alternance de présentations, d'exemples et d'ateliers pratiques. Un temps spécifique sera dédié à une mise en situation favorisant ainsi la réflexion des participants et l'interactivité. Un support est remis aux participants.

PUBLIC CONCERNÉ :

Collaborateurs des services juridiques, pharmaciens, médecins, collaborateurs des départements marketing et vente impliqués dans les relations avec les professionnelles de santé souhaitant se former à la Loi d'Encadrement des Avantages.

PRÉ-REQUIS :

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.

FORMATEURS :

Frédéric SCHROBILTGEN, Consultant – Docteur en pharmacie de Paris V, et titulaire d'un Master Marketing-Ventes de l'ESSEC. Il a travaillé une vingtaine d'années à des postes opérationnels pour l'industrie du médicament à des fonctions marketing, ventes, formation, médical, et accès au marché pour Guerbet, Sanofi, Lundbeck et Stallergenes. Puis, il a occupé pendant dix ans des postes de responsable compliance au sein d'une direction pharmaceutique puis juridique. Il a mené la mise en place de la nouvelle loi d'encadrement des avantages. Conseil pour l'industrie pharmaceutique, il travaille de façon à faire dialoguer la fonction compliance et les fonctions opérationnelles afin de rapprocher leurs objectifs.

INFORMATIONS PRATIQUES :

DURÉE : 7 heures (1 jour)


CODE : COMPBASE

LIEU : FORMATION A DISTANCE

PRIX :

CONTACT POUR INSCRIPTION :

- 853€ H.T. participant abonné PharmaLex a.r.c.
- 942.30€ H.T. participant non abonné PharmaLex a.r.c.
- 767.70€ H.T. participant abonné PharmaLex a.r.c. supplémentaire
- 853€ H.T. participant non abonné PharmaLex a.r.c. supplémentaire

 formations@pharmalex.com
 +33 (0)1 47 59 87 95
 +33 (0)1 47 59 87 88
 Tour CB 21, 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie - France

FORMATION A DISTANCE

Offre spéciale : -10% (les tarifs ci-contre réduction incluse)

DURÉE : 1 jour (7 heures)

1 – LOI D'ENCADREMENT DES AVANTAGES

- Cadre général :
 - Les différents textes de Loi d'encadrement des avantages et l'article L-1453-3 et suivants du CSP
 - Définitions : les conventions, les avantages, dons, les acteurs concernés, ...
- Procédures
 - Les deux types de procédures selon la valeur estimée pour l'opération :
 - déclaration
 - autorisation
 - La gestion des deux téléprocédures CNOM et ARS
- Présentation de cas concrets :
 - un congrès médical à l'étranger
 - un enseignement post-universitaire en soirée dans une région
 - un staff à l'hôpital
 - les contrats de partenariats avec les médecins ...
- Points clés pour se préparer à l'audit de la charte de l'information promotionnelle
- Questions et Réponses

2 – TRANSPARENCE DES LIENS D'INTERÊT

- Cadre général : Le texte de loi sur la transparence des liens d'intérêts et sur les représentants d'intérêts dans le cadre de la HATVP
- Qui est concerné ?
 - Les différents acteurs concernés et le contenu des déclarations (conventions, avantages, rémunérations)
 - Les entreprises concernées et sur quel périmètre (siège sociale, filiales)
- Publication
 - Audit avant publication
 - Les modalités de publications avec le nouveau format
- Questions et Réponses

Pour information, ci-dessous les tarifs de la session présentielle :

- 947,80 € HT participant abonné PharmaLex a.r.c.
- 1 047,00 € HT participant non abonné PharmaLex a.r.c.
- 853,00 € HT participant abonné supplémentaire
- 947,80 € HT participant non abonné supplémentaire